

I'AMECQ *dote*

Vol. 26, no 3, automne 2011

Bulletin trimestriel de l'Association des médias écrits communautaire du Québec

Rapport Payette et consultation publique : Où veut en venir la ministre St-Pierre ?

à lire en page 3





ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Conseil d'administration

Président :

Daniel Pezat, *Le Reflet*, Lingwick

Secrétaire :

Yvan Noé Girouard, directeur général

Abitibi-Témiscamingue/Outaouais :

Kristina Jensen, vice-présidente

L'Écho de Cantley, Cantley

Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-

Saint-Jean/Mauricie : Richard Amyot, trésorier,

Le Lavallois, Sainte-Brigitte-de-Laval

Montréal/Laurentides/Laval :

Vincent Di Candido, *Échos*, Montréal

Chaudière-Appalaches :

Guylaine Hudon, *Le Hublot*, L'Islet

Estrie/Centre-du-Québec/Montérégie :

Annie Forest, *Entrée libre*, Sherbrooke

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord :

Yvan Roy, *L'EPIK*, Cacouna

*L'Association des médias écrits
communautaires du Québec reçoit le
soutien du ministère de la Culture, des
Communications et de la Condition
féminine du Québec*

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec

l'AMECQdote est distribué par courriel
quatre fois par année
aux membres et sympathisants.

Rédacteur en chef: Yvan Noé Girouard

Mise en pages: Ana Jankovic

Correction: Julie Berarducci

140, rue Fleury Ouest
Montréal (Québec) H3L 1T4
Tél.: 514 383-8533
1-800-867-8533
Télé.: 514 383-8976
medias@amecq.ca
www.amecq.ca

À la une :

Madame la ministre, Christine St-Pierre
Crédit photo: Sébastien Côté (Échos Montréal)

Actualité

Les journaux communautaires se mobilisent

3

Le mot du directeur général

25 ans au service de la presse communautaire

Yvan Noé Girouard5

Dossier

Comprendre l'hyperlocal ...

Alain Théroux7

Écriture publique

Mémoire sur le rapport Payette

Daniel Pezat10

L'AMECQ en bref...

Assemblée générale annuelle de *Montbeillard en bref* 13

Assemblée générale et nouveau C.A. pour *L'Horizon* 14

Retour sur l'assemblée générale du journal *Le Saint-Armand*15

Le Contact maintient le cap!15

Le Cantonnier est en santé16

UN ORGANISME À UNE SEULE PERSONNE ?



- "J'adopte à l'unanimité ma décision..."

Le ministère des Finances du Québec effectue actuellement des démarches visant à réformer le droit associatif québécois (connu généralement sous l'appellation d'organisme sans but lucratif ou OSBL).

Cependant, il y a un hic !

Selon le document actuellement en circulation au sein de ce ministère, **un OSBL pourrait être mis sur pied PAR UNE SEULE PERSONNE !**

De plus, **le conseil d'administration d'un OSBL pourrait aussi être composé d'UNE SEULE PERSONNE !**

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) * demande instamment au ministre délégué aux Finances et responsable de ce dossier, M. Alain Paquet, de prendre en compte l'aspect collectif intrinsèque de l'existence d'un OSBL et de maintenir minimalement les normes actuelles exigeant

un MINIMUM de TROIS personnes pour former un OSBL

ainsi qu'un

MINIMUM de TROIS personnes pour former un conseil d'administration, favorisant une meilleure transparence.

Nous disons OUI à l'aspect collectif d'un OSBL

Monsieur le Ministre délégué aux Finances, nous attendons un geste de cohérence dans le projet de loi que vous déposerez sous peu.



* Le RQ-ACA regroupe plus de 59 organismes et regroupements nationaux d'action communautaire autonome (ACA) rejoignant plus de 4000 organismes d'ACA à travers la province. Pour plus d'information : www.rq-aca.org

Rapport Payette et programme d'Aide au fonctionnement :

Les journaux communautaires se mobilisent

Les journaux communautaires ont appris, le 2 juin dernier, que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) abolissait les subventions triennales pour les médias communautaires, allant ainsi à l'encontre de la politique gouvernementale dans le cadre de la Politique de l'action communautaire autonome. Depuis, les journaux se sont mobilisés et ont fait parvenir dans le courant de l'été une lettre à leurs députés leur demandant d'intervenir auprès de la ministre Christine St-Pierre afin que le programme d'Aide au fonctionnement (PAF) pour les médias communautaires ne soit aucunement affecté.

Ne touchez pas à mon « PAF! »

À ce jour, plus de 35 journaux ont fait parvenir une lettre à leurs députés et des répercussions commencent à se faire entendre. Quelques bureaux de députés ont commencé à faire un suivi dans

ce dossier. Une phase 2 de cette campagne est maintenant en marche avec la publication dans chaque journal membre de l'AMECQ d'une annonce publicitaire « Madame la ministre... ne touchez pas à mon PAF! ».

Consultation sur le Rapport Payette

Les explications fournies par la ministre quant aux raisons de sus-

pendre le plan triennal de financement n'augurent rien de bon. Cette dernière attend de mener cet automne une consultation sur les recommandations du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (rapport Payette) publié l'hiver dernier avant de prendre une décision quant à l'avenir réservé au programme. C'est pour cette raison, entre autres, qu'elle aurait décidé de geler l'octroi de subventions sur une base triennale. La consultation

Madame la ministre
de la Culture, des Communications et de la Condition féminine



Ne touchez pas à mon PAF*

*programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires

L'abolition du plan triennal de subventions aux médias communautaires va à l'encontre de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire autonome adoptée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.



aura lieu dans 10 villes du Québec, du 23 septembre au 7 novembre.

Les journaux communautaires sont appelés à se mobiliser et à participer à ces journées de consultation afin de faire savoir à la ministre que le rôle joué par les journaux communautaires est toujours d'actualité et que le soutien de l'État est toujours pertinent. Il est également possible de transmettre un mémoire en ligne par l'entremise du site du ministère. Pour l'instant, le président de l'AMECQ, Daniel Pezat affirme: « Nous ne savons pas où veut en venir la ministre avec le programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires. Nous nous interrogeons sur cette décision et nous croyons que cela aura pour effet d'entraîner des modifications négatives au programme d'Aide au financement pour les médias communautaires ».

Un programme efficace et vital

Rappelons que le programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires a été bonifié à la suite de propositions effectuées en 2005 dans le cadre des travaux du Comité directeur sur les médias communautaires présidé par madame Dominique Vien, députée de Bellechasse, alors adjointe parlementaire de la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp. « Ce programme est efficace et vital pour les médias communautaires: nous ne voulons pas qu'il soit affecté, ni dans les montants alloués, ni dans son attribution en plan triennal, de préciser monsieur Pezat. »

Il ajoute: « Nous considérons que le maintien du programme Aide au fonctionnement pour les médias

communautaires dans son état actuel est essentiel et nous ne voulons pas qu'il soit compromis de quelque façon que ce soit par la consultation que mènera cet automne la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur les recommandations du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (Rapport Payette). Nous considérons qu'aucune consultation provenant de l'extérieur des médias communautaires ne devrait avoir d'incidence sur ce programme », de renchérir le président de l'AMECQ. ♦

YNG

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre a rendu public le 22 août dernier un document de consultation intitulé *Pour une information au service de l'intérêt public* et a annoncé la tenue d'une consultation publique qui présente les orientations retenues par la ministre sur le Rapport Payette. Vous pouvez consulter ce document ainsi que le calendrier de la consultation sur le site du ministère www.mcccf.gouv.qc.ca/consultation. Portez une attention particulière aux pages 17 et 18, il y est question des médias communautaires. La ministre pose trois questions qui sont assez inquiétantes. Elle s'interroge entre autres à savoir si le soutien de l'État est toujours pertinent pour les médias communautaires...



25 ans au service de la presse communautaire

Par Yvan Noé Girouard

En septembre 1986, j'ai adhéré au conseil d'administration du journal communautaire *Le Petit monde de Saint-Michel* (maintenant *Le Monde*) en tant qu'administrateur bénévole. En décembre, j'en devenais le directeur général. Pendant près de quatre ans, j'y ai exercé les fonctions de directeur, rédacteur en chef, journaliste, photographe, comptable, concierge et, à l'occasion, vendeur de publicité. Ce fut une excellente école de formation pour connaître les rudiments de la presse communautaire.

Le journal était alors publié deux fois par mois à 23 000 exemplaires et distribué à toutes les portes du quartier Saint-Michel, à Montréal. Toute une commande pour une équipe de trois personnes qui contenait également un infographiste et un représentant publicitaire. Le journal devait subvenir à ses besoins par la vente de publicité locale et l'octroi de subventions du gouvernement fédéral pour la réa-

lisation de projets d'employabilité. Le programme d'aide aux médias communautaires, le PAMEC, avait été aboli en 1985 par le ministre des Communications Richard French. Ce n'est que 10 ans plus tard, en 1995, que ce programme fut réinstauré avec l'arrivée au pouvoir de Jacques Parizeau.

Au congrès de 1990 qui s'est tenu au Cégep de Rivière-du-Loup, l'Association a bien failli fermer ses portes. Seulement 17 personnes y prenaient part. Raymond Gagnon, qui était avec moi délégué du journal *Le Monde*, accepta de prendre la présidence de l'AMECQ à une seule condition : que je puisse assister avec lui aux réunions du conseil d'administration et que je donne un coup de main à la réorganisation de l'Association. Lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration en juin, à la surprise de tous, la directrice générale par intérim remet sa démission. On me proposa sur le champ de prendre la

relève. J'entrai en fonction le mois suivant. Entre temps, le conseil d'administration a dû rencontrer le ministre de l'époque, Liza Frulla et la convaincre d'accorder de nouveau une subvention à l'AMECQ qui n'en recevait plus depuis deux ans, ce qui fut fait moyennant certaines conditions. De 23 membres actifs en 1990, l'AMECQ passa à 35 en 1991 et à 75 en 1992. Les journaux communautaires avaient effectivement besoin d'une association.

Continuons le travail

Depuis ce temps, l'AMECQ a progressé, le membership atteint maintenant 87 membres. L'Association s'efforce de répondre aux besoins de ses membres en effectuant des formations de toutes sortes lors de ses nombreux colloques, congrès et rencontres régionales. Elle a également joué un rôle de premier plan en matière de représentation auprès du ministère de la Culture et des

Le mot du directeur général

Communications, notamment en 1995 lors de la réinstauration du PAMEC puis en 2005 lors des travaux du comité Vien qui ont mené à la bonification du nouveau programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires (PAF), tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Cependant, j'ai parfois l'impression que la vie est un éternel recommencement. Voilà qu'en 2011, les journaux communautaires doivent encore se faire entendre, expliquer à nouveau que leur rôle auprès de

la population est primordial. Il faut encore se justifier auprès du ministère de l'importance de recevoir une aide de l'État, et ce, même après la reconnaissance obtenue en 1990, en 1995 et en 2005. Que voulez-vous, les ministres changent et les journaux communautaires demeurent et continuent de progresser.

Enfin, si l'AMECQ a connu un tel succès au cours de ces années, c'est grâce au soutien des nombreux membres du conseil d'administration qui se sont succédé et des présidentes et président qui ont pris la

relève: Marianik Gagnon, Sylvie Gourde, Jocelyne Mayrand et Daniel Pezat. C'est aussi et surtout grâce à vous tous, les artisans de la presse communautaire, qui avez toujours été présents lorsque nous organisons des activités.

Je vous remercie énormément pour toutes ces belles années passées à servir la presse écrite communautaire. Ensemble, continuons le travail... ♦

15 OCTOBRE 2011

Journée d'orientation de l'AMECQ

Best Western Hôtel Universel
Drummondville

**Date limite
pour vous inscrire
le 5 octobre 2011**

Information :
Tél. : 514-383-8533
1-800-867-8533
Télec. : 514-383-8976
medias@amecq.ca
www.amecq.ca

Coût : 30 \$ par personne
(Incluant repas, pauses café,
ateliers et conférence)

Le plus vieux des nouveaux phénomènes

Comprendre l'hyperlocal...

La dernière expression à la mode sur Internet - après blogue, communautés d'intérêts, Facebook, Twitter et réseaux sociaux, est « hyperlocal ». Il s'agit de la naissance de médias électroniques consacrés à un territoire restreint. Toutefois, au moment où certains membres de l'AMECQ célèbrent plus de trente ans de presse de proximité, n'est-il pas étonnant de qualifier de « nouveau » ce qui constitue une réalité pour eux depuis plusieurs décennies? Allons voir de plus près...

Dans une entrevue qu'il accordait en mars dernier au *North Shore News* de Vancouver, le directeur de la British Columbia and Yukon Community Newspapers Association (BCYCNA), George Affleck, déclarait en substance que « le mot que l'on entend partout dans les médias — hyperlocal, c'est exactement ce que font les journaux communautaires depuis qu'ils existent ». L'association de journaux qu'il dirige existe depuis 1922.

Si M. Affleck a certainement raison de voir la presse communautaire actuelle comme pionnière de l'info



Photo: Le Monde

Un site hyperlocal jouera gagnant en présentant des images tirées d'un environnement facile à reconnaître pour son lectorat : le sien.

très locale, une analyse rapide sur Internet permet de constater que le phénomène récent dépasse la simple couverture de proximité par une équipe de passionnés liée au voisinage. Le véritable qualificatif de « média électronique » ne s'acquiert pas non plus en publiant simplement ses nouvelles mensuelles réunies dans un PDF sur un site statique en HTML.

**Se rapprocher,
se reconnaître...
électroniquement**

Hyperlocal rime avec une quête ciblée d'information pertinente

au milieu dans ce que l'expert analyste des médias, Eric Scherer, appelle « le tsunami informationnel », pour illustrer, dans son livre récent *A-t-on encore besoin des journalistes?* Manifeste pour un journalisme augmenté ce que représente Internet aujourd'hui. Il s'agit aussi d'une mécanique de diffusion d'information permettant l'interaction rapide avec la communauté, offrant entre autres forum de discussion, moteur de recherche, classement des sujets avec étiquettes et zone interactive pour recevoir commentaires et apports de pistes des citoyens. L'hyperlocal n'est donc possible que dans une communauté bran-



chée sur Internet, idéalement (mais non obligatoirement) à haute vitesse.

Toutefois, tenter de définir l'hyperlocal en cernant un contenu type est plus difficile. Parmi les sites connus, certains ne sont que de simples répertoires, agrégateurs d'informations glanées ici et là sur la toile, et/ou reproduisant automatiquement des communiqués. D'autres reposent sur le journalisme et ses règles établies pour diffuser correctement de l'information au public. La cible géographique peut également varier d'un média à l'autre, mais on la voudra généralement petite (le véritable hyperlocal n'est pas régional) : on touche un seul arrondissement d'une ville, un district ou un pâté de maisons. En région, loin des concentrations urbaines, le journal communautaire d'une municipalité peut se targuer d'être hyperlocal.

Moins riches que populaires

S'ils sont rares dans la francophonie, ils pullulent aux États-Unis. Parmi les plus populaires là-bas,

on note patch.com — machine imposante, fruit de lourds investissements de son propriétaire AOL, et *The Local*, consacré à deux quartiers de New York, sous la direction du *New York Times* (<http://www.nytimes.com/marketing/thelocal/>). En France, *Libération* a ouvert des Libévilles (voir celle de Lyon ici <http://www.libelyon.fr/>). Plus modeste, dixhuitinfo.com se consacre au 18^e arrondissement de Paris.

À Montréal, le site ruemasson.com est un site hyperlocal mis à jour au gré des nouvelles faites, selon leur

page « Qui sommes-nous », d'articles « parfois critiques, parfois flatteurs, parfois incisifs ». Les membres de la direction, pour la plupart des journalistes liés à la

.....
À Montréal, le site ruemasson.com est un site hyperlocal mis à jour au gré des nouvelles faites, selon leur page « Qui sommes-nous », d'articles « parfois critiques, parfois flatteurs, parfois incisifs »
.....

FPJQ, ont incorporé l'entreprise en 2010. Toutefois, ils ne semblent pas avoir trouvé le modèle économique gagnant, affirmant qu'ils travaillent bénévolement près d'un an après le lancement. Les publicités se font rares sur le site qui dit vouloir financer ses frais d'exploitation par des « bannières publicitaires destinées aux commerçants locaux ». Jouant franc jeu, ruemasson.com se dit officiellement « laboratoire de modèle économique » et multiplie les participations à des colloques et ateliers pour parler de l'hyperlocal.

Le Québec attend son prochain hyperlocal

Certains journaux communautaires du Québec auraient peu à faire pour devenir pionniers de l'hyperlocal dans leur région. À titre d'exemple, *Le Montbeillard en bref*, membre de l'AMECQ, couvre une zone hyperlocale. Depuis sa fondation en 1996, il dessert près de 800 résidents du quartier Montbeillard de Rouyn-Noranda. D'abord imprimé, le journal est ensuite diffusé au format PDF sur montbeillard.ca, avec en prime près de 10 ans d'archives dans le même format. En se dotant d'une ligne éditoriale journalistique et d'un site Internet dynamique où le livre d'or céderait sa place à un fil RSS, puis en se liant aux membres de sa collectivité intéressée aux réseaux sociaux, *le Montbeillard en bref* pourrait bénéficier de l'étiquette hyperlocal, sans pour autant abandonner sa version imprimée, qui tient visiblement la route depuis longtemps.

Pour y arriver, un logiciel de gestion de contenu en ligne est nécessaire (comme les outils gratuits Wordpress, Dotclear, etc.). C'est ce type de logiciel — un peu plus difficile à installer que de concevoir un site statique en HTML, qui permet la mise en ligne d'un

article en quelques instants (et plus facilement que si vous optiez pour la conception et la mise en ligne d'un PDF).

D'autres journaux communautaires s'imaginent-ils mal aux commandes d'un site dynamique? Ils ont peut-être néanmoins ce qu'il faut pour faire le grand saut. Dans le numéro de juin-juillet 2011 de *l'InforMalo*, la présidente de la publication estrienne, Nathalie Brochu, écrivait dans un texte qu'après avoir jugé si les informations reçues électroniquement étaient adéquates pour son lectorat, elle traitait le contenu d'une « boîte de courrier » contenant des textes sur papier, installée à l'épicerie locale.

Plusieurs médias branchés avec les outils dernier cri rêvent d'un tel ancrage, humain et concret, sur leur collectivité. Car être ancré à son univers, n'est-ce pas le secret bien gardé des réseaux sociaux si populaires aujourd'hui? ♦

*Alain Théroux,
Agence de presse du Québec*

En état de veille avec les outils de son siècle
Le média hyperlocal qui se respecte utilisera des outils contemporains (RSS, page de réseaux sociaux personnalisée, services spécialisés de Google) pour traquer constamment ce que la Fondation Internet Nouvelle Génération (fing.org) désigne comme les « sources, services et mines de données », dont : les sites d'acteurs publics territoriaux (associations, commerces, entreprises); les portails et blogues parlant du territoire visé; les sites collaboratifs de type Wiki « territoriaux »; les contenus web 2.0 disposant d'étiquettes identifiant la localisation, comme sur les sites de photos (Flickr), de vidéos (YouTube, dailymotion), de petites annonces (ebay, lespac); les guides touristiques axés sur le partage de commentaires (tripadvisor); des profils de résidents du territoire actifs sur les réseaux sociaux ou professionnels (MySpace, Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.) et, bien sûr, d'autres sites hyperlocaux.
On vient de le voir, la quête d'une information fraîche passe désormais par de nombreux outils en ligne. La diffusion des journaux hyperlocaux passe elle aussi par l'utilisation de systèmes de gestion de contenu qui ne ressemble en rien aux sites immobiles en HTML mis en place il y a 10 ou 15 ans.

Mémoire sur le rapport Payette

Mémoire présenté à Madame Christine St-Pierre ministre de la Culture, des Communications et de la condition féminine dans le cadre de la consultation publique « Pour une information au service de l'intérêt public » par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Introduction

Dans le cadre de la consultation publique organisée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur le rapport émis par le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (rapport Payette), l'Association des médias écrits communautaires du Québec émet ses commentaires sur les points du rapport qui la concernent particulièrement, ainsi que ses membres.

Le statut de journaliste professionnel

L'AMECQ ne s'oppose pas à la création d'un statut de journaliste

professionnel qui tiendrait compte du caractère spécifique et unique de la fonction journalistique, pourvu que cela n'interdise à quiconque l'exercice du journalisme. En effet, il faut noter que plus de 80 % des personnes qui exercent des fonctions journalistiques dans la presse écrite communautaire au Québec le font de manière bénévole. Nous sommes conscients qu'ils ne peuvent porter le titre de journaliste professionnel. Par contre, près de 20 % exercent le métier de journaliste à temps plein et sont rémunérés en conséquence. Ces derniers pourraient donc être assujettis au titre de journaliste professionnel. Bien entendu, qu'elle soit bénévole ou employée, la personne qui exerce des fonctions journalistiques dans la presse écrite communautaire doit respecter l'éthique journalistique.

En ce qui concerne l'émission d'une carte de presse, l'AMECQ en émet une depuis plusieurs années, attestant que la personne identifiée au recto de la carte exerce des fonctions journalistiques pour un journal membre en règle de l'Association des médias écrits

communautaires du Québec. Il ne s'agit aucunement d'une carte de compétence, mais plutôt d'une carte d'identité pour un journaliste communautaire. L'AMECQ souhaite conserver le privilège d'émettre ses propres cartes de presse.

Le code de déontologie

L'AMECQ recommande à ses membres de se baser sur le code d'éthique du Conseil de presse du Québec intitulé « Droits et responsabilités de la presse ». Ce guide apparaît assez complet et nous ne voyons pas la nécessité de concevoir un nouveau Code de déontologie. Le code de Conseil de presse devrait donc être privilégié. La problématique actuelle semble résider surtout dans le fait qu'il existe plusieurs codes : celui du Conseil de presse, celui de la FPJQ, celui de Radio-Canada, etc.

Rôle du Conseil de presse

Le rôle principal du Conseil de presse est de veiller au respect de la déontologie par les journalistes



Photo : Université de Laval

Dominique Payette

et les entreprises de presse. Bien que primordial, ce rôle est présentement minime et semble bien peu efficace. Le gouvernement du Québec devrait être en mesure d'apporter un soutien financier afin que le Conseil de presse puisse être plus efficace, augmenter sa crédibilité et perpétuer son mandat de recevoir les plaintes du public, des journalistes et des entreprises de presse. Toutefois, donner des responsabilités accrues au Conseil de presse constitue un danger. Nous croyons que le Conseil de presse ne doit pas outrepasser son mandat actuel. Ainsi, les recommandations 11 et 12 du rapport nous semblent superflues. Le Conseil de presse n'a pas à favoriser des entreprises membres pour l'octroi de subventions accordées par l'État dans le cadre de tout programme de soutien aux médias ou à la presse. Le Conseil de presse n'a pas à gérer l'application de la publicité gou-

vernementale en exclusivité pour ses entreprises membres seulement.

La Loi sur la presse

L'article 1 de la Loi sur la presse se lit comme suit : « Le mot « journal », aux fins de la présente loi, signifie tout journal ou écrit périodique dont la publication à des fins de vente ou de distribution gratuite a lieu à des périodes successives et déterminées, paraissant soit à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement, mais plus d'une fois par mois et dont l'objet est de donner des nouvelles, des opinions, des commentaires ou des annonces. » Cela exclut la quasi-totalité des journaux et magazines membres de l'AMECQ. L'AMECQ est favorable à ce que la Loi sur la presse puisse favoriser tout média, peu importe sa fréquence de parution, de manière à ce qu'il puisse se rétracter, s'il y a lieu, dans un délai correspondant à sa fréquence de parution.

L'augmentation des ressources allouées aux médias communautaires (Recommandation 18)

L'AMECQ s'oppose à une bonification de 10 à 15 % du budget

du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires pour permettre les adaptations technologiques, la formation en déontologie et le réseautage avec Télé-Québec. Les médias communautaires n'ont pas à se voir obliger de s'adapter à des technologies, suivre de la formation ou réseauter avec qui que ce soit pour recevoir une bonification quelconque. Nous croyons de toute façon qu'une somme équivalant à 10 ou 15 % d'une subvention moyenne de 5 000 ou 6 000 \$ serait bien peu pour couvrir les exigences demandées. L'AMECQ privilégie plutôt, sans aucune contrepartie, une indexation annuelle au coût de la vie de 2,5 %. Cette demande d'indexation du programme d'aide au fonctionnement avait d'ailleurs été formulée par le représentant des médias écrits communautaires lors des rencontres du Groupe de travail.

La recommandation qu'une enveloppe soit réservée au démarrage de nouveaux médias communautaires va à l'encontre du programme d'aide aux médias communautaires. Toutefois, l'AMECQ serait prête à reconsidérer cette possibilité dans l'éventualité où un journal communautaire puisse être admissible au programme en

ayant une parution étalée sur six mois au lieu d'une année comme c'est le cas actuellement.

L'AMECQ ne comprend pas qu'une proposition soit émise voulant que les médias communautaires reconnus comme des entreprises de presse par le Conseil de presse soient directement admissibles au programme de crédit d'impôt remboursable proposé. Premièrement, les journaux communautaires n'ont pas à être reconnus par le Conseil de presse. Deuxièmement, les journaux communautaires sont des organismes à but non lucratif, ne paient pas d'impôt et ne sont donc pas admissibles à un programme de crédit d'impôt remboursable. Cette proposition est jugée farfelue. Toutefois, l'AMECQ serait d'accord avec une proposition réaliste qui faciliterait l'embauche de journalistes dans la presse écrite communautaire.

L'AMECQ est tout à fait d'accord à ce que le gouvernement du Québec veille au respect de sa politique prévoyant le placement de 4 % de la publicité gouvernementale dans les médias communautaires. Le respect de l'application du 4 % devrait s'appliquer non seulement aux ministères, mais également aux sociétés d'État. Il est toutefois déplorable que depuis sa création en 1995, cet objectif n'ait jamais été atteint.

Concernant la proposition que soient inclus dans le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires les médias diffusés uniquement sur Internet qui correspondent aux exigences des médias communautaires, cela devra être débattu par l'ensemble des membres de l'AMECQ lors d'une journée d'orientation prévue le 15 octobre 2011.

Quant à la proposition qui veut qu'en contrepartie d'une bonification du budget, il y ait une augmentation du nombre d'heures/pages de production d'information locale et régionale originale par semaine, l'AMECQ rejette cette proposition pour les mêmes raisons invoquées précédemment.

Enfin, l'AMECQ est d'accord avec le fait que toutes modifications apportées au programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires fassent l'objet d'une entente entre les associations de médias communautaires et le MCCCFC.

Projet d'information interrégionale à Télé-Québec

De prime abord, l'AMECQ se dit favorable à l'idée de collaborer avec Télé-Québec à la réalisation d'un

projet de réseautage de l'information régionale sur Internet en utilisant les contenus et les ressources des médias communautaires. Toutefois, avant de prendre une décision dans ce sens, il faudra connaître les modalités de fonctionnement de ce projet et savoir quelle sera l'implication demandée aux journaux communautaires.

Conclusion

L'AMECQ émet le souhait que les propositions adoptées à la suite des recommandations du rapport ne viennent aucunement affecter le programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires et ne nuisent pas à la publication d'un média écrit communautaire au Québec. ♦

*Le président,
Daniel Pezat*

Assemblée générale annuelle de *Montbeillard en bref*



De gauche à droite: Jayne Bessette, Serge Turcotte, Gilberte Dion, Pierre Beaulieu, André Bergeron, Michelyne Mc Fadden et Manon Blanchette.

Une douzaine de personnes assistaient à l'assemblée générale annuelle du journal *Montbeillard en bref* qui se tenait le samedi 28 mai dernier au Centre communautaire. À l'issue de cette assemblée le conseil d'administration du journal est constitué des personnes suivantes : Michelyne McFadden, présidente, Manon Blanchette, vice-présidente, Gilberte Dion, trésorière, Pierre Beaulieu, secrétaire, Jayne Bessette, administratrice, André Bergeron, administrateur et Serge Turcotte, administrateur.

Serge Turcotte est le seul nouveau visage au sein du conseil d'administration du journal.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, les revenus du journal se sont élevés à 9 118 \$ et les dépenses à 9 373,93 \$. Les prévisions budgétaires pour l'année 2011-2012 sont de 8 416 \$ au chapitre des revenus et de 8 416 \$ à celui des dépenses.

Avant de procéder à l'élection des administrateurs, l'assemblée générale a procédé à l'acceptation de huit nouveaux membres:

Claire Perron, Céline Pépin, Daniel Labonté, Lise Trudel, Serge Turcotte, Denise Turcotte, Angèle Rousseau, Maurice Asselin. *Montbeillard en bref* compte donc maintenant 53 membres en règle, individus et organismes.

Pendant la période réservée à la discussion il fut question du projet de la Ville de Rouyn-Noranda de mettre sur pied un journal unique desservant les quartiers de Rollet, Montbeillard, Arntfield, Cloutier et Beaudry. Ce projet ne soulève pas beaucoup d'enthousiasme.

L'un dit: « Tant qu'on pourra financer notre journal, je ne vois pas pourquoi on s'en remettrait à la Ville pour nous informer ». Un autre affirme que le journal de secteur ne pourra pas être aussi « personnalisé » que *Montbeillard en bref*. Un autre dit que *Montbeillard en bref* alimente notre sentiment d'appartenance. La conclusion qui se dégage de cet échange c'est que nous devons conserver notre journal. ♦

Pierre Beaulieu
Coordonateur

Assemblée générale et nouveau CA pour *L'Horizon*

La situation financière de la Coopérative de solidarité d'Information des Basques (CSIB) qui publie le journal *L'Horizon*, a été excellente en 2010. L'année 2011 s'annonce tout aussi florissante et la coop entrevoit des projets de développement. Lors de l'assemblée générale tenue le 10 mai dernier à Trois-Pistoles, les états financiers de 2010 ont démontré que le déficit de l'année dernière a été effacé, avec en plus des profits de 22 713 \$. Le journal a également été admissible à une subvention de 14 000 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Même si le recrutement des membres se fait tout au long de l'année, la CSIB réalisera une campagne intensive pour les nouveaux membres,



Sébastien Bélanger, Line Moisan, Marjolaine Jolicoeur (secrétaire), Julie Raymond (présidente).

Photo: L'Horizon

en septembre et en octobre prochains. Pour faire partie de la coop, les parts individuelles sont de 10 \$ pour un minimum de deux parts et pour les entreprises, entre 100 \$ et 1 500 \$. Les entreprises membres peuvent bénéficier d'un publireportage gratuit dans les pages du journal, une fois l'an.

Rappelons que *L'Horizon* paraît 12 fois par année et est distribué à 8 500

exemplaires dans 22 municipalités de la région des Basques, dans le Bas-Saint-Laurent.

Pour Marise Labrie, consultante à la coordination et à la consultation, la santé financière du journal permettra d'ici peu des projets d'expansion très intéressants qui seront bientôt dévoilés. Lors de l'assemblée générale, deux nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration:

Line Moisa et Marjolaine Jolicoeur qui occupera le poste de secrétaire. Julie Raymond en sera présidente et Cyndie Dumont, la vice-présidente. Sébastien Bélanger demeure administrateur. ♦

La rédaction

Retour sur l'assemblée générale du journal *Le Saint-Armand*

Les membres en règle de l'organisme à but non lucratif qui gère le journal ont entériné deux résolutions modifiant les statuts de l'organisation. Auparavant, seuls les citoyens de Saint-Armand pouvaient être membres votant.

Désormais, ce privilège s'étend à ceux des municipalités où le journal est distribué depuis plusieurs années : Pike River, Bedford, Bedford Canton, Frelishburg, Notre-Dame-de-Stanbridge,

Stanbridge Station, Stanbridge East, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Dunham. Par ailleurs, un des sept sièges au conseil d'administration est maintenant offert à un membre en règle résidant dans l'une des municipalités voisines.

Cette décision a été prise dans le but de mieux refléter la réalité : d'une part, le journal est lu par nos voisins et, d'autre part, les municipalités du sud-ouest de la MRC de Bromme-Missisquoi ont beaucoup en commun. Com-

me chaque année, en vertu des statuts et règlements, trois des sept sièges au CA étaient mis en jeu. Le siège no 1 était occupé par Éric Masden qui a été réélu sans opposition. Monique Dupuis, qui occupait le siège no 6, a décidé de ne pas se représenter; Sandy Montgomery a été élue sans opposition. Le siège no 7, jusqu'alors occupé par Pierre Lefrançois, était offert à un membre en règle résidant dans une municipalité voisine de Saint-Armand : Nicole Boily, de Frelishburg a alors accepté

de poser sa candidature et a été élue sans opposition.

Monique Dupuis demeure toutefois coordonnatrice de la production du journal et Pierre Lefrançois assumera la rédaction en chef, en remplacement de Jean-Pierre Fourez qui a occupé ce poste pendant huit ans. Ce dernier continuera toutefois de collaborer à la rédaction et aux caricatures. ♦

La rédaction

Le *Contact* maintient le cap !

Le *Contact* de Témiscaming tenait sa réunion annuelle le 25 mai dernier. Malgré une baisse des revenus en 2010, causée en majeure partie par une diminution de la publicité na-

tionale, le gouvernement devant réduire son budget de publicité de 25 %, le *Contact* maintient le cap!

Dans son rapport, Richard Tremblay, président du conseil d'admini-

nistration, a fait état de la situation financière globale. En tout et partout, les revenus ont diminué d'environ 9 000 \$.

« Par contre, notre surplus accumulé de 20 747 \$ nous permettra d'opérer norma-

lement et nous prévoyons un budget équilibré pour 2011 », soulignait monsieur Tremblay.

En janvier 2011, nous avons dû changer d'imprimeur car le journal

L'AMECQ en bref...

Nugget, qui imprimait notre journal depuis 2001, a majoré ses prix de 30 %. Notre journal est maintenant imprimé par le Temiskaming Speaker de New Liskeard et nous payons relativement le même prix que nous payions auparavant.

Concernant le nombre d'abonnés, il se maintient à environ 650 depuis les dernières années.

(...) En ce qui concerne les éditions spéciales, nous en avons publié quatre au cours de l'année, mais elles n'ont pas été rentables. (...) En octobre, nous avons fait un remue-ménages pour nous fixer des objectifs à long terme. Les discussions se sont orientées principalement sur la hausse des revenus de publicité et des abonnements et sur la variété du contenu. (...) À la fin de la réunion, on pro-

céda aux élections. Trois sièges étaient en jeu. Cai Perrault, Lucie Hurtubise et Jacqueline Lefebvre ont accepté un autre mandat de deux ans. Les autres membres sont Richard Tremblay, Bob MacLeod, Danielle Gravelle et Shirley Woodbury.

Malgré la baisse des revenus, le *Contact* connaît tout de même une bonne situation financière. Les

dépenses sont réduites au minimum. « *Le Contact* est un service indispensable dans la communauté. Nous sommes au service de nos lecteurs et nous sommes ouverts à tous commentaires, » concluait Richard Tremblay. ♦

*Élaine Ouellet,
Coordonnatrice*

Le Cantonnier est en santé

Les états financiers vérifiés concernant la 11^e année d'opération du journal communautaire *Le Cantonnier* révèlent un léger excédent des revenus (4 180 \$) sur les dépenses totalisant 115 906 \$. Voilà un des constats que le nouveau président de la corporation, Claude Jacques a révélé aux membres présents à l'assemblée générale annuelle le 30 mai dernier. Ce résultat surprenant dans le contexte économique difficile que nous traversons est

imputable à une saine gestion des administrateurs de la corporation du journal, au soutien des annonceurs et des lecteurs, ainsi qu'au travail des deux agentes de publicité et de l'agente de bureau.

Le bilan des activités au cours de cette année fertile en événements et changements rappelle évidemment le décès du rédacteur en chef Gilles Dufresne. À la suite de cette perte, Jean-Denis Grimard s'est retiré de la présidence qu'il oc-



cupait depuis les débuts du journal afin de concentrer ses efforts à la rédaction. Claude Jacques fut élu à la présidence. Par ailleurs, le conseil d'administration a confié l'infographie à la compagnie locale Sumacom. Le membership demeure solide et stimulant. L'excellent travail des deux agentes en publicité ainsi que celui de la coordon-

natrice, la mise à jour mensuelle du site *Le Cantonnier* par le bénévole Fernand Tougas, furent autant de facteurs de réussite. Enfin, *le Cantonnier* fut honoré à quatre reprises lors du dernier congrès de l'AMECQ. ♦

*Jean-Denis Grimard,
Rédacteur en chef*